



Règlement intérieur

Lors d'un premier séjour à l'Entr'chats, une fiche de renseignements concernant le chat sera remise à l'arrivée à la pension et le règlement signé. Les conditions sont les suivantes :

ADMISSIONS ET VACCINATIONS

Votre chat devra être à jour de ses vaccinations (primo + rappel) depuis plus de 15 jours et moins d'un an pour le typhus, coryza et la leucose, cette dernière étant obligatoire pour la collectivité. Ceux nés après le 1er janvier 2012 devront être identifiés (pucés ou tatoués)

Le carnet de santé est demandé à l'arrivée et sera rendu à la fin du séjour.

Un traitement antiparasitaire interne et externe devra être pratiqué une semaine avant son arrivée. Dans le cas contraire, il lui sera administré une pipette antiparasitaire et un vermifuge au frais du propriétaire.

Les mâles devront être castrés et les femelles stérilisées.

Vous vous engagez à communiquer tous les renseignements concernant votre chat (comportement, allergie, maladie...). Pour son bien-être et celui des pensionnaires, la pension se réserve le droit de refuser la garde d'un chat porteur de maladie contagieuse (teigne) ou si celui-ci montre des problèmes d'adaptation et de comportement (agressivité).

En cas de prescription médicale en cours, l'ordonnance ainsi que le traitement en quantité suffisante devront être fournis.

L'Entr'chats n'assure pas les injections.

La pension assure le brossage et le soin des yeux pour les chats se montrant coopératifs.

RÉSERVATIONS

Les tarifs sont consultables sur le site « lentrechats.com » et sont susceptibles d'évoluer. Le tarif appliqué sera celui en vigueur le jour de la réservation.

Sur les réservations faites en périodes de vacances scolaires d'été et de Noël, un acompte de 30% du montant du séjour vous sera demandé (il sera encaissé et non remboursable). Le solde sera réglé à votre convenance à l'arrivée ou au départ de la pension (par chèques ou en espèces). Si le séjour devait se prolonger, l'Entr'chats devra en être averti 48 h auparavant.

Tout animal non repris à la date de départ et sans nouvelles de son propriétaire au-delà de 7 jours sera considéré abandonné.

La pension sera libre d'en disposer et la totalité du séjour restera dû.

ACCUEIL ET HÉBERGEMENT

L'accueil se fait uniquement sur rendez-vous aux jours et heures d'ouvertures soit du lundi au samedi de 9H à 19H. Il est demandé de les respecter.

La pension est fermée à la clientèle les dimanches et les jours fériés

Les paniers de transport peuvent être gardés sur place dans la limite des possibilités.

A votre arrivée, votre chat est accueilli et installé en boxes individuels dans une ambiance calme et détendue et dans les meilleures conditions d'hygiène et de confort.

Tout est fourni sur place mais pour lui permettre de s'adapter à son nouvel environnement, vous pouvez lui apporter une panière, un coussin, un plaid, un jouet ou tout autre objet familier ou confortable qui restera dans son espace le temps de son séjour. Une alimentation sèche de qualité (royal canin) et/ou humide lui est proposée.

Si votre chat doit suivre une alimentation spécifique, vous devrez lui apporter la quantité nécessaire durant son séjour et ce, sans réduction sur le prix de la pension.

L'eau est renouvelée quotidiennement et à disposition dans des gamelles et des fontaines à eau.

SANTÉ ET VÉTÉRIINAIRE

Les locaux et le matériel sont nettoyés et désinfectés quotidiennement avec des produits adaptés. Cependant, certaines maladies comme la péritonite infectieuse féline (PIF), le sida du chat (FIV) la teigne, certaines formes chroniques de coryza , l'hépatite, l'insuffisance rénale pour lesquelles les vaccins sont inexistant, peuvent être déclenchées par un événement stressant, L'Entr'chats ne pourra être tenu responsable de l'apparition de ces maladies.

L'Entr'chats ne pourra être tenu responsable des allergies, eczémas, ou tout autre maladie (coryza...) qui pourraient survenir pendant ou après le séjour de votre compagnon et décline toute responsabilité en cas de maladie grave, d'accident ou de décès.

La vie en collectivité peut parfois provoquer entre les chats certaines blessures. Le propriétaire s'engage donc à ne pas tenir responsable la pension en cas d'incidents dus à ce mode de garde.

Si un problème médical se présentait au cours de son séjour, vous donnez votre accord pour que votre chat soit amené en consultation.

L'Entr'chats s'engage à vous contacter au plus vite et à prendre toutes les dispositions nécessaires auprès du vétérinaire référant de la pension , Mme MAUBANT de la CLINIQUE DES GRATTE CIEL au 135 cours Emile Zola à VILLEURBANNE.

L'Entr'chats s'engage à suivre les prescriptions et les traitements éventuels jusqu'au retour du propriétaire.

Les frais de consultation, soins, traitements et déplacements sont à la charge du propriétaire.

Je soussigné, Monsieur, Madame _____
reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Entr'chats et déclare accepter les conditions ci-dessus sans réserve d'aucune sorte.

Fait à _____, le _____

Fait pour valoir

Signature des 2 parties précédées de la mention «lu et approuvé»

